

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 5 juin 2026

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	22 mai 2026	22 mai 2026
23	19	23		

Délibération n° 2026 06 04 : Affectation du résultat – budget lotissement – annule et remplace la délibération n°20260415

L'an deux mille vingt-six, **vendredi 5 juin** à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Christophe FOLOPPE, Maire.

Membres présents : Isabelle DUMONT, Julien CHAMPION, Valérie RIVÉ, Jean-Yves BOUCARD, Joëlle GATINE, Jean-Luc PROQUIN, Martine YVON, Nadia MORIN, Hervé THOPRIEUX, Monique FRADET, Laurent VIVIER, Cédric ROUSSEAUX, Christèle ROBLIN, Sébastien ROCCHI, Clara FORGERIT, Jean François MALTERRE, Marie-Thérèse DUBOIS, Alain BRASSEAU.
Membres absents non représentés : Néant
Membres absents représentés : Arnaud THOMAS (donne pouvoir à Cédric ROUSSEAUX), Gwenaëlle DENIS (donne pouvoir à Nadia MORIN), Benjamin HUMEAU (donne pouvoir à Martine YVON), Delphine VINET (donne pouvoir à Sébastien ROCCHI).
Secrétaire de séance : Valérie RIVÉ

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la commune, des liens d'amitié et fraternité tissés entre tous,

Résumé du CFU :

Classes	Solde début de gestion	Opérations de l'exercice			Résultat global	Restes à réaliser		Résultat définitif
		Dépenses	Recettes	Résultat		Dépenses	Recettes	
invest	-171 992.55	157 417.55	171 992.55	14 575.00	-157 417.55	0.00	0.00	-157 417.55
fonct	14 575.00	171 992.55	157 418.04	-14 574.51	0.49	0.00	0.00	0.49
TOTAUX	-157 417.55	329 410.10	329 410.59	0.49	-157 417.06	0.00	0.00	-157 417.06

Le CFU présente les résultats suivants :

Résultat global de fonctionnement		Excédent	0.49
Résultat de l'exercice	Déficit	-14 574.51	
Report à nouveau		14 575.00	
Résultat global d'investissement		Déficit	-157 417.55
Résultat comptable	Déficit	-157 417.55	
Restes à réaliser dépenses		0.00	
Restes à réaliser recettes		0.00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donne acte** au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** le résultat de l'exercice 2025 du lotissement Bec de Jaud

AR Prefecture

017-200080091-20260605-20260604-DE
Reçu le 09/06/2026

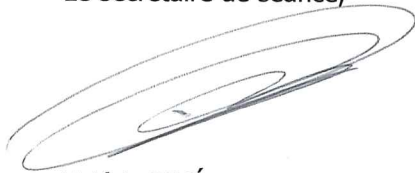
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication, l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers – Hôtel Gilbert – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site <https://www.telerecours.fr/>.

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 5 juin 2026

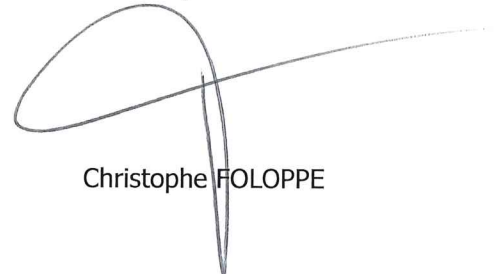
Le secrétaire de séance,



Valérie RIVÉ



Le Maire,



Christophe FOLOPPE